

COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Le mardi 20 décembre deux mille vingt deux à 11H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article 11 du règlement intérieur, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**, après la séance du 13 décembre 2022 durant laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	12	12
Quorum non exigé (art 11)		Sans objet
Total des voix (P16)		16
Majorité absolue		9

ETAIENT PRESENTS :

11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- MM. | Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme | Sophie HOSTALERY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM. | Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale du Sud Luberon
André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du département de Vaucluse disposant de 5 voix :

- Mme | Noëlle TRINQUIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- MM. | Julien GOBERT, SMAVD
Roland GIRAUD, délégué suppléant de la Commune de Villeneuve

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-20221220-DELIB_2022_



Délibération n° 2022-66
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Bilan de Concession au 31/12/2021 *Perspectives Moyenne Durance*

Le S.M.A.V.D. est concessionnaire de l'Etat sur le Domaine Public Fluvial (D.P.F.) de la Basse Durance depuis 1982 pour une durée de cinquante ans.

A ce titre, il rend compte chaque année du bilan financier consolidé de cette concession.

La gestion de la concession présente un déficit conséquent du fait de l'interdiction des extractions dans le lit mineur de la Durance (et donc du périmètre de la concession) depuis 1994. C'est ce qui a notamment fondé la conclusion du protocole terrasse dans lequel les ressources perçues par le SMAVD sur les carrières présentes sur les terrasses alluviales sont enregistrées.

Cette privation d'une ressource majeure de la concession a donc déséquilibré le contrat consenti. Les dispositions initiales prévues par le Décret de concession de 1982 et notamment son article 27-2 prévoyant pour l'équilibre des comptes de clôture, « un prélèvement sur les ressources propres du SMAVD » doivent donc être revues en tenant compte de ce déséquilibre financier contractuel induit.

Aussi, la lecture du bilan de concession doit s'effectuer à l'aune des recettes perçues dans le cadre du protocole terrasse et en l'état actuel non intégrées dans le bilan de concession. Il est donc proposé d'effectuer une analyse du bilan de concession intégrant cette consolidation.

A noter dans le cadre du projet d'avenant à la concession sur la Moyenne Durance, une réunion s'est tenue le 17 novembre dernier à Gap en présence des DDT 04, 05, 13 et 84 et de la DREAL pour préciser les contours d'une prise en gestion des Domaines Publics et Privés de l'Etat du SMAVD sur la Moyenne Durance (durée, montage, planning).

➤ Exploitation de l'année 2021 :

- Le résultat de la section de Fonctionnement - 157 799,34 €

Le résultat intégrant la contribution carrier TAD
(1 446 509,14 € en 2021) **+ 1 288 709,80 €**

- Le résultat de la section d'Investissement se traduit par un excédent de 12 610,95 €

- Le résultat global de l'exercice 2021 s'affiche donc en déficit global de 145 188,39 €

Le résultat intégrant la contribution carriér (1 446 509,14 € en 2020) + 1 301 320,75 €

➤ **Bilan de Concession :**

Il exprime la situation patrimoniale au 31 décembre de l'exercice.

Au niveau de l'actif, le bilan prend en compte les opérations d'investissement en ce qui concerne :

- Les opérations d'équipement liées à la Concession, les études ainsi que les aménagements relatifs aux accès au Domaine Public Fluvial, l'entretien des ouvrages et les travaux sur les seuils.
- Les amortissements au titre des opérations concernées.
- Les participations et créances rattachées.

Au niveau du passif, le bilan prend en compte les opérations de la section d'investissement en ce qui concerne :

- Les dotations.
- Les subventions d'investissement.
- Les reprises de subventions d'investissement correspondant aux opérations concernées par la Concession.

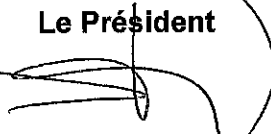
Le compte 11 (report à nouveau) affiche un solde débiteur : il reprend les résultats antérieurs de la section de fonctionnement (- 3 008 075 €uros).

Le compte 12 (résultat de l'exercice) traduit le résultat de la section de Fonctionnement de l'exercice 2021, soit - 157 799 €uros.

Le déficit cumulé en fonctionnement est donc de l'ordre de 2 850 276 €uros au 31/12/2021.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- Approuve le Bilan de Concession du Domaine Public Fluvial de Basse Durance de l'exercice 2021.

Le Président

Yves WIGT



CERTIFIE EXECUTOIRE, LE

22 DEC. 2022

Le Président

Yves WIGT